

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 79/083 du 5/02/79
/MPT.SGFPT.DFP/21021/15

portant intégration et nomination de Monsieur
BARAKISSINA Diendonné dans les cadres de la
catégorie A hiérarchie I des des Postes et
Télécommunications.

LE 2^e VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU
PARTI PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN

(/ISAS :

- (/u l'acte fondamental du 5.4.77 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 54/16 du 24.1.59 fixant le statut du cadre des Ingénieurs des Postes et Télécommunications (PTT)
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1 ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u l'acte n° 001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;
(/u le décret n° 78/685 du 18/11/68 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Protocole d'accord du 5.8.70 signé entre la République Populaire du Congo et l'URSS.
(/u la lettre n° 2369/MEN.DOC du 8.8.78 du Directeur de l'Orientation et de la Coopération transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;
(/u l'Ordonnance n° 35/77 du 28.7.77 relative à l'exercice du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1.- En application des dispositions combinées du décret 59-16 du 24.1.59 et du protocole d'accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur BABAKISSINA Dieudonné, né le 18.8.1952 à Saint Paul, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Télécommunications BRODYVITCH obtenu à l'Institut Electre Technique de Télécommunications M.A. de Leningrad (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Postes et Télécommunications (Branche Technique) et nommé au grade d'Ingénieur stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la dispositions du Ministre de l'Information et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRZAVILLE, le 5 FEVRIER 1979

Le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

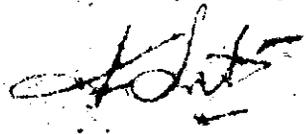
Le Ministre de l'Information et des Postes et Télécommunications

Jean-Pierre NGOMBE.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

P. Le Ministre des Finances en mission,

Le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé du Plan



F. BITA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice

André MOUELE.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1	
DGT.DOGPCE	3	
DGT/BST	1	
D.F.	3	
C.F.	1	
MINI IPT	1	Dossier
Service	1	SGCM/BC
ONPT	1	
SGIPT	1	

